

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 24/08/2025
Carte professionnelle d'agent d'assurances		

Informations détaillées	
Nature	Autorisation
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection (Catégorie C)
Secteur d'activité	Finances et Assurance
Sous secteur d'activité	Assurance
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	90
Frais administratif (FCFA)	Non disponible
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	10000000
Périodicité de renouvellement	2 ans
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	90
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non applicable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours gracieux

Contact de l'autorité émettrice
--

Ministère	Ministère des Finances et du Budget
Structure	Direction des Assurances (DA)
Autorité émettrice	Direction des Assurances/DGTCP
Situation géographique	Abidjan Cocody 2 plateaux vallons intersection rues J4 et J99, Côte d'Ivoire
Tél.Fixe	+225 27 22 40 95 95
Adresse Mail	dnacotedivoire@tresor.gouv.ci
Site Internet	https://assurances.tresor.gouv.ci/assur/

Pièces à fournir

I. Dossier , AGENT GENERAL

1. Une garantie financière d'au moins dix (10) millions résultant d'un engagement de caution pris par un établissement de crédit habilité à cet effet ou une entreprise d'assurance agréée.
2. LE DIPLOME
3. LES ATTESTATIONS de QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES
4. LES EXTRAITS D'ACTE de NAISSANCE et de CASIER JUDICIAIRE
5. UN PLAN de LOCALISATION de L'AGENT

II. Dossier , AGENT MANDATIRE

1. LE DIPLOME
2. L'ATTESTATION de QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
3. LES EXTRAITS D'ACTE de NAISSANCE et de CASIER JUDICIAIRE

III. Dossier , AGENT D'ASSURANCE de BANQUE, de VOYAGE et de SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

1. L'ATTESTATION de TRAVAIL AVEC MENTION du NUMERO de SECURITE SOCIALE
2. LA COPIE de la CNI
3. L'ATTESTATION de QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Non
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non applicable
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non applicable

Documents à télécharger